

# Lettre d'information

# NATURA 2000

## PLATEAU DE L'AUBRAC

n°3

### L'Edito du Président

A l'occasion de la parution de cette lettre, il m'est agréable et sincère de vous présenter à tous, acteurs incontournables et infatigables de l'Aubrac : une très bonne année 2012.

Cela fait deux ans déjà que nous nous sommes lancés dans "l'aventure" Natura 2000, après une décision conjointe de tous les membres de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien. Nous avons la chance, le privilège de posséder un territoire d'une richesse exceptionnelle, façonné par une longue histoire agricole et transmis de génération en génération. Ce territoire encore préservé n'a aucune peine à justifier les intérêts que lui porte désormais l'Europe à travers les directives "Oiseaux" et "Habitats, faune et flore".

Aujourd'hui, nous avons réunis un grand nombre d'éléments afin de les porter à connaissance de tous les éleveurs et autres gestionnaires du territoire, et de les sensibiliser aux différents outils mis à leur disposition par le réseau Natura 2000. Ces outils qui vous sont proposés aujourd'hui sur le territoire de l'Aubrac Lozérien sont une véritable reconnaissance de vos savoir-faire et de vos pratiques, une reconnaissance financière même à travers des outils comme les MAEt. Dans la mesure où la commune sur laquelle se situe ses parcelles s'est prononcée favorablement au périmètre du site Natura 2000, chacun pourra alors décider de contractualiser.

Nous devons ensemble, acteurs de cet Aubrac, contribuer avec nos compétences et nos exigences à sa préservation et à la mise en place d'outils comme Natura 2000 ou le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

*Avec toutes mes amitiés communautaires,*

*Bernard BASTIDE, Président du COPIL*



### SOMMAIRE

Janvier 2012

- page 1 : Editorial
- page 2 : Natura 2000, qu'és aquò ?
- page 3 : le site Plateau de l'Aubrac
- pages 4/5 : les outils de Natura
- pages 6/7 : Zoom sur les MAEt, La parole à Christian SERRES
- page 8 : L'actu du plateau, les animations du site



# Natura 2000, qu'es aquò ?

Natura 2000 est né de la volonté de préserver la biodiversité tout en tenant compte des activités locales, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles.

Il est l'application de deux directives européennes : la directive "Oiseaux" qui vise à préserver les sites riches en oiseaux sauvages, et la directive "Habitats, faune et flore" qui a pour vocation le maintien des espèces et des écosystèmes naturels.

## Un copil Un docob

La France a choisi d'appliquer ces deux directives d'une manière concertée, grâce à la création d'un comité de pilotage (ou Copil), qui regroupe l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ce copil valide l'ensemble des phases d'élaboration et d'animation du plan de gestion du site Natura 2000 appelé Docob (Document d'objectifs).

Le Docob présente un diagnostic écologique et socio-économique du territoire, identifie les objectifs de conservation du site et ses espèces, puis liste l'ensemble des actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme pour atteindre ces objectifs. Ce Docob est évalué tous les 6 ans.

## Un réseau Deux directives

Fort de 25 000 sites au niveau européen, le réseau Natura 2000 participe activement à la préservation des habitats naturels et des espèces sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.

Aujourd'hui, le Languedoc-Roussillon est la première région française avec 151 sites dont 140 sont pilotés par la Région (130 sites terrestres et 10 sites marins).



## Un site FR 910 1352

# "Plateau de l'Aubrac"

Le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » a pour ambition la préservation et la valorisation de ses habitats naturels et espèces remarquables, grâce à différents outils comme les contrats ou la charte Natura 2000.

Permettre le développement de l'Aubrac Lozérien tout en préservant son caractère exceptionnel.

Chiffres clés

30 440  
HECTARES

19  
COMMUNES

19  
HABITATS  
D'INTERET EUROPEEN

6  
ESPECES  
D'INTERET EUROPEEN

Histoire d'un site

2002 Proposition du Site d'Importance Communautaire (SIC) au ministère par le préfet, au titre de la Directive "Habitats"

2009 Installation du premier COPIL  
2010 Désignation de la CCAL comme maître d'ouvrage du Docob

2010

# le Plateau de l'Aubrac

L'Aubrac Lozérien est caractérisé par une richesse paysagère, faunistique et floristique importante, issue de son passé volcanique, glaciaire mais aussi agricole.

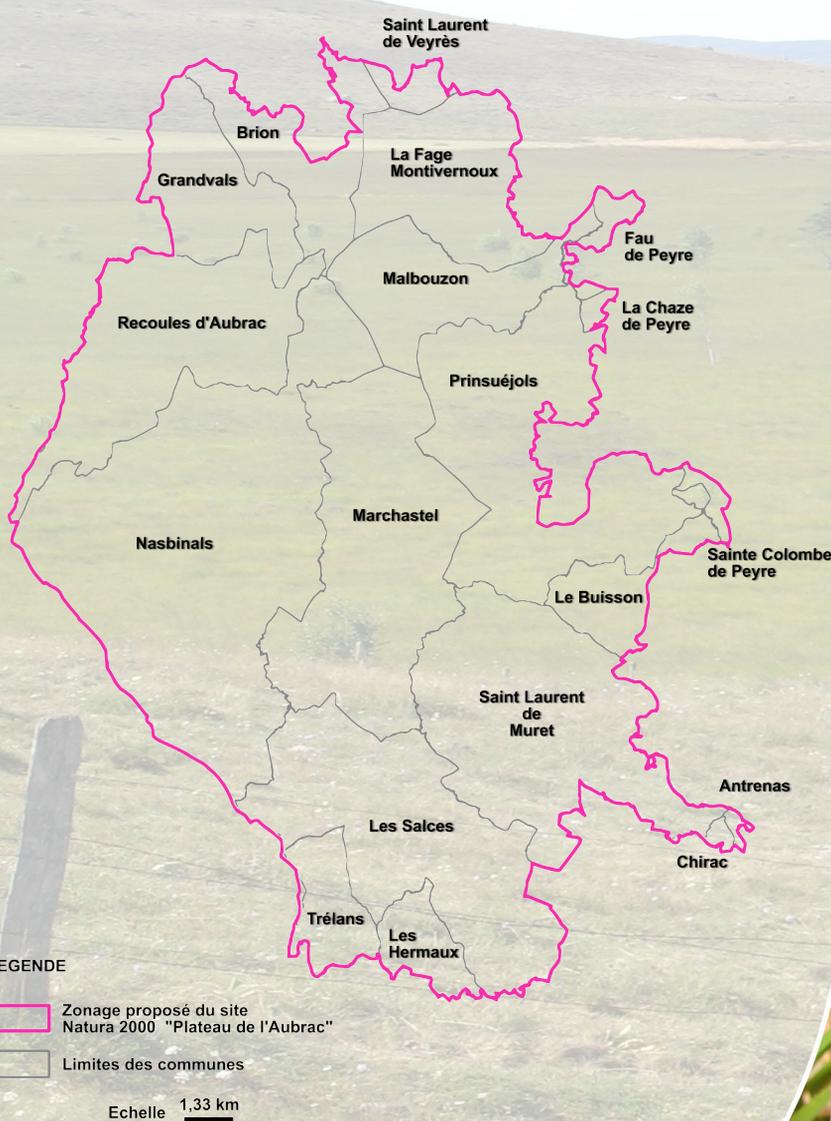


- Des espèces adaptées au sous-sol acide de basalte et de granite.

- Des habitats et espèces rares et considérés comme des reliques de la dernière époque glaciaire telles que les tourbières et les Ligulaires de Sibérie par exemple.

- Une longue histoire agricole d'estive qui a peu à peu façonné un paysage largement ouvert au détriment de la hêtraie naturelle, et favorisé des milieux comme les pelouses d'altitude à Nard raide et les prairies de fauche.

- Ces milieux naturels et leurs espèces peuvent nous paraître banaux, et pourtant ils sont considérés comme rares et exceptionnels au niveau européen : on parle d'habitats et espèces d'intérêt communautaire.



Inventaires et élaboration du Docob en concertation avec les acteurs locaux et sur une zone d'étude de 28 000 ha

**2011**

Finalisation du Docob et création de la charte du site  
Création du Projet Agri-Environnemental (PAE) avec le Copage

**2012**

Consultation des collectivités  
Mise en oeuvre du Docob par la CCAL  
Mise en oeuvre du PAE, premiers contrats agricoles

## 1. des contrats

Ils se réfèrent au cahier des charges élaboré dans le Docob et permettent aux propriétaires ou ayants droits de parcelles incluses dans le périmètre du site, d'être aidés financièrement pour la mise en œuvre de certaines pratiques ou travaux participant au maintien, dans un bon état de conservation, des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

volontaires

d'une durée de 5 ans

pour les propriétaires  
ou ayants droits

sur les parcelles  
incluses dans le site  
Natura 2000

### Des contrats agricoles

qui prennent la forme de Mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt)

- > destinés aux agriculteurs,
- > sur les parcelles inscrites au "S2 jaune" du dossier PAC,
- > une aide financière forfaitaire et annuelle est attribuée en fonction des pratiques réalisées,
- > grâce à des fonds nationaux (Ministère de l'Agriculture MAAPRAT) et européens (FEADER).

### Des contrats forestiers

- > destinés à toute personne ayant des droits réels (propriétaires, mandataires, ...)
- > sur les parcelles forestières non déclarées à la PAC (S2 jaune),
- > un remboursement des frais liés aux travaux,
- > grâce à des fonds nationaux (Ministère de l'Écologie MEDDTL) et européens (FEADER).

### Des contrats "ni - ni"

contrats ni agricoles ni forestiers

- > destinés à toute personne ayant des droits réels (propriétaires, mandataires, ...)
- > sur les parcelles non forestières et non déclarées à la PAC (S2 jaune),
- > un remboursement des frais liés aux travaux,
- > grâce à des fonds nationaux (Ministère de l'Écologie MEDDTL) et européens (FEADER).



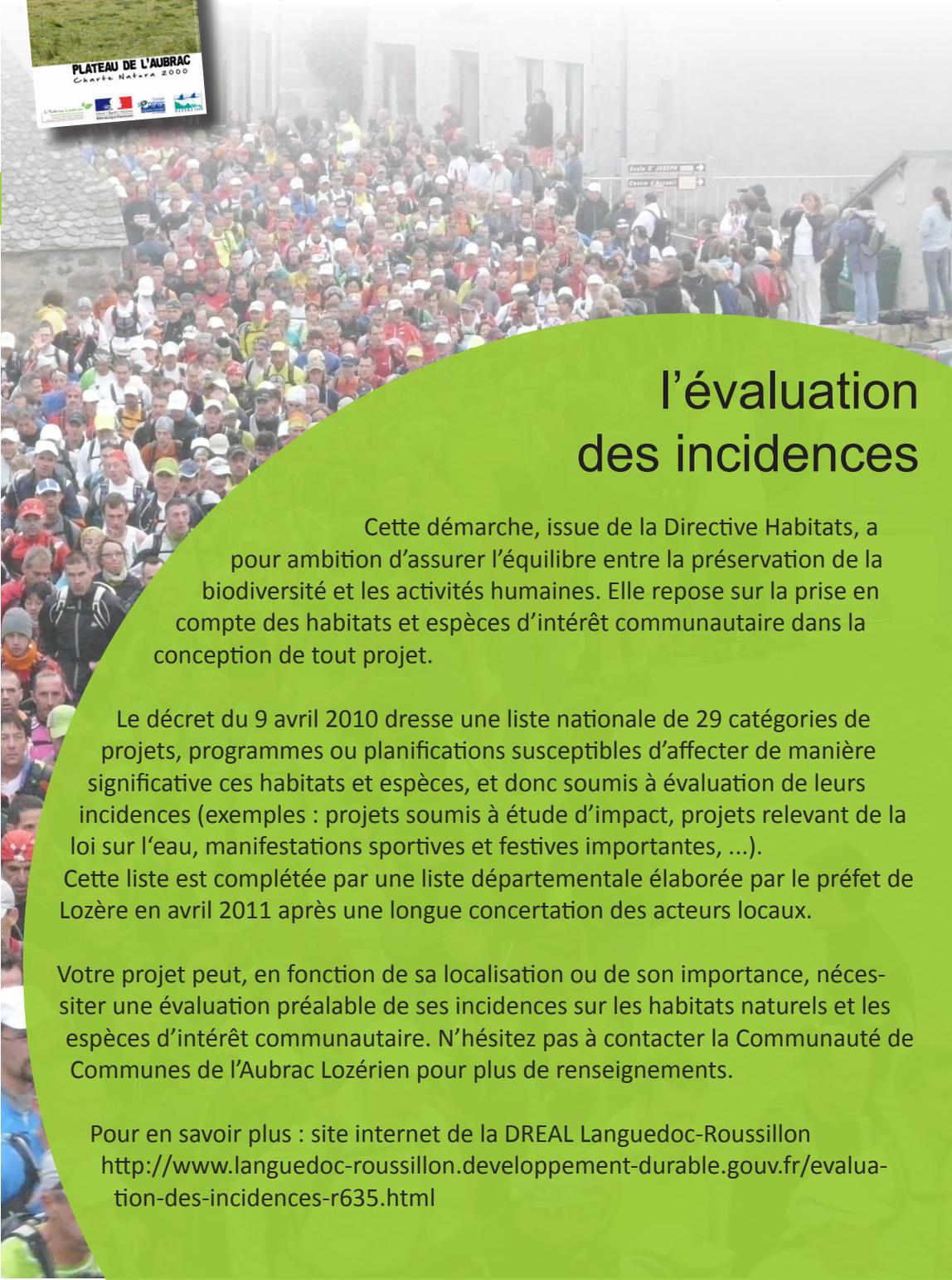
## 2. une charte

● volontaire

● d'une durée de 5 ans

- ▶ pour tous les usagers et titulaires de droits fonciers dans le site
- ▶ prend la forme d'un ensemble de recommandations et d'engagements applicables par grands types de milieux (forêts, prairies humides, ...) et activités (chasse, pêche, ...).
- ▶ ouvre droit à des avantages comme l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ou la garantie de gestion durable des forêts en complément d'un document de gestion approuvé.

*Un forestier qui gère depuis longtemps sa forêt selon des critères de durabilité peut ainsi engager ses parcelles et voir reconnu son savoir-faire.*



## l'évaluation des incidences

Cette démarche, issue de la Directive Habitats, a pour ambition d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines. Elle repose sur la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans la conception de tout projet.

Le décret du 9 avril 2010 dresse une liste nationale de 29 catégories de projets, programmes ou planifications susceptibles d'affecter de manière significative ces habitats et espèces, et donc soumis à évaluation de leurs incidences (exemples : projets soumis à étude d'impact, projets relevant de la loi sur l'eau, manifestations sportives et festives importantes, ...). Cette liste est complétée par une liste départementale élaborée par le préfet de Lozère en avril 2011 après une longue concertation des acteurs locaux.

Votre projet peut, en fonction de sa localisation ou de son importance, nécessiter une évaluation préalable de ses incidences sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien pour plus de renseignements.

Pour en savoir plus : site internet de la DREAL Languedoc-Roussillon  
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r635.html>

# sur... les contrats agricoles MAEt

MOON

En parallèle de l'animation du Docob du site, la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, soucieuse de permettre la contractualisation agricole dès 2012, s'est portée volontaire pour élaborer et animer le Projet Agri-Environnemental (PAE) du site au côté du COPAGE.

Ce PAE identifie les enjeux agri-environnementaux du territoire en fonction des diagnostics écologiques et agricoles réalisés lors de l'élaboration du Docob.

A partir de ces enjeux et de la concertation effectuée ces deux dernières années auprès des professionnels agricoles, le PAE définit les mesures MAEt les plus adaptées au territoire et qui seront proposées aux exploitants du site Natura 2000 "Plateau de l'Aubrac".

- ▶ Ce PAE a été validé en Commission Régionale Agri-Environnementale en décembre dernier.
- ▶ Le COPAGE est le Comité pour la mise en oeuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace du département de la Lozère (association loi 1901).

L'agriculture « traditionnelle » a façonné les paysages aubracois et a permis de préserver la qualité de nos cours d'eau. En s'engageant dans un contrat MAEt, l'agriculteur renoue avec des techniques plus raisonnées, et participe à la préservation de nos paysages, nos ressources et donc notre terroir.

Modernité et performance de l'exploitation peuvent tout à fait s'associer à l'héritage du passé.

Chacune des mesures incluses dans le PAE du site "Plateau de l'Aubrac" indique :

## 1. un socle de base

- > Limitation ou absence de fertilisation (hors pâturage)
- > Absence de désherbage chimique et de produits phytosanitaires
- > Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé (ou selon notice de gestion)
- > Enregistrement de toutes les pratiques

## 2. un cahier des charges spécifique précisant :

- > les périodes d'intervention autorisées
- > le nombre d'interventions mécaniques à réaliser sur la durée du contrat, leur espacement, ...
- > le chargement maximal autorisé pour les animaux en pâture, ...

### Pâturage des tourbières, pelouses et landes

131 à 239 €/ ha/ an en fonction des milieux



### Prairies de fauche

182 à 194 €/ ha/ an en fonction des objectifs de limitation de fertilisation et de diversité biologique



### Pâturage ou fauche des bassins versants immédiats des zones humides et cours d'eau

169 à 239 €/ ha/ an avec absence de fertilisation



### Pâturage ou fauche des prairies humides

226 à 281 €/ ha/ an avec absence ou limitation de fertilisation (30 Unités d'azote)



... auxquelles il faut ajouter des mesures de mise en défens, d'entretien des haies et ripisylves, ...

En 2012, seuls les exploitants ayant une parcelle dans le SIC officiel de 687 ha pourront contractualiser, mais à l'échelle de l'ensemble de leur exploitation.

Il faudra attendre la fin de la consultation des 19 communes par les services de l'Etat pour que la contractualisation soit ouverte aux 30 440 hectares.

comment faire ?

Les exploitants intéressés par un contrat Natura 2000 doivent se faire connaître. Deux diagnostics pourront alors être réalisés au sein de leur exploitation : l'un agricole (par le Copage), l'autre écologique (par la CCAL).

La mise en commun de ces diagnostics permettra de proposer à chaque exploitant des mesures de gestion qui répondent à la fois aux exigences environnementales des habitats et des espèces et aux enjeux de l'activité agricole. L'exploitant choisira alors de contractualiser ou non.

La Communauté de Communes accompagnera les exploitants pendant toute la durée de leur contrat.

## la parole à...

### Mr Christian SERRES

Exploitant agricole Le Beaulès – 48 260 NASBINALS

Eleveur bovins, race Aubrac - Label "De Lozère"  
Adhérent Union Aubrac - Contrôle de performance VA4



#### Pouvez-vous décrire votre exploitation en quelques mots ?

Il s'agit d'une exploitation de bovins allaitants, avec 52 vaches allaitantes de race Aubrac dont certaines sont soumises à insémination avec Charolais. L'exploitation couvre environ 205 hectares, dont plus de la moitié sont des estives. Nous possédons des zones humides sur plusieurs de nos parcelles situées sur les communes de Nasbinals et Les Salces, ce qui nous a permis de contractualiser cette année une MAEt dans le cadre du Programme Zones Humides de l'Aubrac.\*

#### Pouvez-vous nous en dire plus sur cette MAEt que vous avez contractualisée ?

Nous avons contractualisé cette année, pour 5 ans, deux îlots en bordure du lac de Born et caractérisés par la présence de tourbières : l'un d'environ 11 ha, et le second d'environ 6 ha.

Ce contrat stipule principalement que nous devons limiter le chargement pastoral sur les parcelles (1 UGB/ ha sur les zones tourbeuses ; 1,4 à 2 UGB/ ha maximum sur l'ensemble de la parcelle), ne pas fertiliser, et mettre en défens deux zones sensibles de 0,38 et 0,28 ha.

#### Pourquoi ce choix de contractualiser ?

Pour des raisons environnementales évidentes, mais aussi pour des raisons financières il ne faut pas se le cacher. D'autre part, notre gestion habituelle de cette parcelle pouvait s'adapter aux contraintes impliquées par le contrat MAEt.

Ainsi, l'aide financière allouée compense le changement de pratiques et est une valorisation de notre gestion environnementale ancienne de ces zones humides, un « plus » pour l'exploitation.

Lors du diagnostic écologique et agricole de notre exploitation, le réseau SAGNE 48 et le COPAGE nous ont proposé différents contrats sur différentes parcelles, mais nous avons choisi de ne contractualiser finalement que sur deux d'entre elles. Les gens ont peur, ils pensent qu'avec Natura 2000 ils ne pourront plus rien faire sur leurs parcelles, qu'ils auront trop de contraintes mais c'est faux : contractualiser au titre des MAEt est bien un choix personnel et non une obligation. D'autre part, les changements liés aux contraintes sont souvent compatibles avec la poursuite de nos pratiques déjà extensives et respectueuses de notre environnement.

#### Pourriez-vous conseiller d'autres agriculteurs de contractualiser ?

Bien sûr, nous n'avons contractualisé que récemment mais nous sommes intéressés par la démarche Natura 2000 et pourquoi pas de contractualiser d'autres parcelles à ce titre. Conseiller d'autres agriculteurs à ces démarches : oui. J'aimerais cependant rajouter que les agriculteurs devraient être d'avantage informés et concertés dans la mise en place de ce type de programmes pourtant directement liés au monde agricole, et notamment concernant la création du Parc Naturel Régional.



\* le plateau de l'Aubrac a été identifié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne comme une zone verte pour ses zones humides remarquables. Le programme "Zones Humides Aubrac 2008-2012", animé par le COPAGE avec l'appui de plusieurs partenaires techniques (SAGNE 48 notamment) et financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne, Département et Région), a pour objectif de sensibiliser des acteurs présents sur cette zone verte de 32 000 hectares et d'inciter les gestionnaires à des pratiques permettant la préservation de ces zones humides. Le programme s'articule autour de deux volets : un volet communication-sensibilisation et un volet appui technique et financier à la gestion.

# L'actu sur un plateau

## Natura 2000 et Parc Naturel Régional

Comme vous le savez, le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac se construit autour de trois régions et trois départements, et nous sommes aujourd'hui en pleine phase de concertation.

Les objectifs de préservation des sites Natura 2000 sont en convergence avec plusieurs objectifs des chartes des PNR, et ils constituent de véritables outils pour les parcs.

- Le site Natura 2000 "Plateau de l'Aubrac" est un outil pilote qui participera à la construction du PNR.
- Les outils mis en place par le réseau Natura 2000 et les PNR sont différents et complémentaires.
- Enfin, le PNR sera un moyen de préserver et valoriser un vaste territoire (une centaine de communes) qui regroupe plusieurs entités paysagères et de nombreux sites Natura 2000. Pour assurer sur ce territoire la cohérence et la coordination des différentes actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement, le Parc développera d'étroites collaborations avec les structures gestionnaires des sites natura 2000 sur lesquels des actions très précises, adaptées aux spécificités des milieux et des habitats naturels à préserver, sont mises en œuvre.



*L' Aubrac est convaincu et attend le PNR.*

*La phase d'émergence est longue, et je pense qu'il est aujourd'hui temps que la population locale prenne le projet en main, que tous les acteurs du territoire s'impliquent et construisent ensemble le parc que nous souhaitons et qui permettra la valorisation de notre territoire et ses produits".*

B. BASTIDE

## Animations 2011

### >> Des sorties nature

par L. Andrieu, Chargée de mission

Le 21 mai, pour la fête de la nature "la biodiversité près de chez nous" autour du village de Nasbinals.

Le 17 juillet, à l'occasion de l'Année Internationale de la Forêt, promenade commentée autour de Prinsuéjols.

Le 18 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, sortie dédiée à Natura 2000 et notre patrimoine naturel sur la tourbière des Roustières (Magazone).



### >> Des conférences

Festival Phot'Aubrac 2011

"La Massane, une forêt à l'épreuve du temps"

par J-A Magdalou, RN Massane

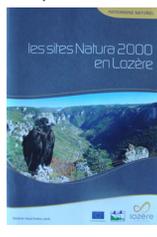
"Reboisement et déboisement de la Lozère"

par S. Delorme, ONF Lozère



ANNÉE INTERNATIONALE  
DES FORÊTS • 2011

>> Publications  
disponibles à  
la CCAL :



L'Aubrac Lozérien  
Communauté de Communes  
Grandvals / Marchastel / Malbouzon  
Nasbinals / Prinsuéjols / Recoules d'Aubrac



l'Europe  
s'engage  
en  
Languedoc-Roussillon  
avec le FEDER



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Opérateur du site :  
Communauté de Communes  
de l'Aubrac Lozérien (CCAL)  
Place du Foirail  
48 260 NASBINALS  
Tél. 09 61 26 63 88  
Fax. 04 66 31 91 76  
comcomaubraclozere@live.fr  
Chargée de mission : Laure  
Andrieu

Conception :  
L. Andrieu - janvier 2012

Relecture : COPAGE,  
DDT Lozère et Association  
d'émergence du PNR Aubrac

Crédits photographiques :  
Lucien et Laure Andrieu  
Olivier Belon  
CCAL

www.nasbinals.fr